Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 15/10/2024

CARREFOUR FRANCE CARREFOUR rappelle PINSA 230g



- Noms des modèles ou références concernés : **PINSA 230g DI MARCO avec la traçabilité indiquée vendus dans les hypermarchés Carrefour des régions Bretagne, Normandie et Pays de la loire UNIQUEMENT**
- Marque : **DI MARCO**
- **GTIN 8058640072255 Lot 274240C1 Date limite de consommation 29/11/2024**
- Date début/fin de commercialisation : **du 05/10/2024 au 08/10/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Informations complémentaires : **PINSA 230g DI MARCO avec la traçabilité indiquée vendus dans les hypermarchés Carrefour des régions Bretagne, Normandie et Pays de la loire UNIQUEMENT**
- Zone géographique de vente : **Régions : Bretagne, Normandie, Pays-de-la-Loire**
- Distributeurs : **hypermarchés Carrefour des régions Bretagne, Normandie et Pays de la loire UNIQUEMENT**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **anomalie de température lors des opérations logistiques**
- Risques encourus par le consommateur : **Autre risque**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 26 octobre 2024**

CONTACT

- Numéro de contact : **0805908070**
- Informations complémentaires publiques : **hypermarchés Carrefour des régions Bretagne, Normandie et Pays de la loire UNIQUEMENT. Service consommateurs Carrefour joignable du lundi au samedi de 9h à 19h (appel non surtaxé)**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre